

- LE PSYCHOLOGUE -

Il est lié par le secret professionnel.

Il fait partie de l'équipe éducative et œuvre en collaboration avec l'école et les différents partenaires extérieurs. Il aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation.

A qui s'adresse son aide ?

Aux familles, enfants et enseignants qui le sollicitent.

Quels sont ses objectifs ?

Le psychologue a, notamment, pour missions :

- de favoriser *la réussite* et *le mieux-être* de l'élève en recherchant avec l'équipe enseignante, les parents et les partenaires extérieurs à l'éducation nationale, le cas échéant, les solutions répondant aux problèmes spécifiques de l'enfant ou qui se posent à lui dans le cadre scolaire,
- de contribuer à améliorer *l'adaptation* de l'enfant à l'école et à la collectivité, d'analyser ses difficultés et/ou troubles éventuels et de proposer des moyens pour y remédier,
- de favoriser *la scolarisation* des enfants en situation de handicap,
- d'assurer *le suivi psychologique* (entretiens avec les enfants concernés, les parents, les enseignants) et la concertation au sein du RASED.

- L'enseignant spécialisé - Aide à dominante relationnelle

Quel est son rôle ?

- développer des actions de prévention visant à instaurer ou restaurer l'investissement scolaire des élèves.
- aider prioritairement des enfants qui, pour des raisons à chaque fois singulières, ont beaucoup de peine à se constituer une identité d'élève et qui sont en rupture d'école et d'apprentissage.

- les aider à faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école dans toutes ses dimensions : relations, culture, apprentissages instrumentaux, contraintes.

- faciliter l'émergence du désir de s'épanouir et d'apprendre en milieu scolaire.

Quel est son mode de fonctionnement ?

- Le travail relationnel rééducatif peut s'effectuer individuellement, en groupe restreint ou en accompagnement dans la classe.
- Le projet d'aide rééducative (objectifs, durée, cadre horaire) s'élabore en concertation avec les parents, l'enseignant et l'enfant lui-même, dans le strict respect de la confidentialité des informations personnelles.
- L'autorisation écrite des parents est nécessaire à la mise en place de cette aide.

- L'enseignant spécialisé - Aide à dominante pédagogique

Il intervient au sein d'un regroupement d'adaptation (petits groupes d'élèves) ou dans la classe.

Son action est conçue comme une aide face aux difficultés avérées à comprendre et à apprendre que rencontre un élève.

Il utilise des supports et des outils différents de ceux de la classe.

A qui s'adresse son aide ?

Elle est complémentaire de celle mise en place par l'enseignant dans la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle ou du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Elle s'adresse en priorité aux élèves de cycle 2 en trop grand décalage avec les exigences scolaires pour qu'un simple soutien soit adapté.

Il s'agit d'aider les élèves à reconstruire leurs moyens d'apprendre.

Quels sont ses objectifs ?

Permettre à l'élève :

- d'améliorer *les compétences* nécessaires à sa réussite scolaire,
- de maîtriser *ses attitudes et méthodes* de travail,
- de retrouver *confiance en lui*.
- de rétablir *un rapport positif aux savoirs*.
- de réinvestir la classe.

A quoi sert un RASED ?

1. Il a pour missions :
 - la prévention et le repérage des difficultés
 - l'aide directe aux enfants manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement.
2. Il analyse la situation scolaire de l'enfant à partir d'observations, d'évaluations, de bilans et d'entretiens.
3. Il favorise la concertation à l'intérieur de l'école entre l'élève, sa famille et l'équipe pédagogique à laquelle il apporte ses compétences spécifiques.
4. Il peut proposer des aides spécialisées dans l'école ou orienter vers des aides extérieures.

Comment intervient le Rased ?

Il intervient à la demande des enseignants, des parents ou des enfants.

Le Réseau d'Aides est l'UNE des réponses aux difficultés de l'enfant à l'école. Il intervient lorsque l'aide mise en place dans la classe ou le cycle n'a pas eu l'effet escompté.

Le travail en réseau est avant tout le résultat d'une collaboration. L'analyse des demandes et les propositions d'aide sont celles d'une équipe et non d'une seule personne.

Le projet d'aide spécifique à chaque cas est élaboré en concertation avec l'enfant, l'enseignant, les parents et les partenaires extérieurs.

Les membres du RASED, comme tout enseignant, sont soumis au devoir de réserve et de discrétion à l'égard des enfants et des familles.

RASED Nice 3 « Les collines »

Levens, St Blaise, Tourette-Levens,
Aspremont, Colomars, St Isidore, Crémat,
St Roman de Bellet, Ventabrun

Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) :

Mme Virginie GORGONE
DSDEN Circonscription Nice III
266 Avenue de la Californie
06 200 Nice
Tél secrétariat: 04 92 07 54 08

Enseignants chargés de

- L'aide à dominante relationnelle

Frédérique MANAN
(Groupe Scolaire St Isidore, Levens, Tourette-Levens)
Frederique.Manan@ac-nice.fr

- L'aide à dominante pédagogique

Véronique ARBONA-PUONS
(Groupe Scolaire St Isidore, Colomars,
St Roman de Bellet, Crémat, St Pierre de Féric)
Veronique.De-Matos@ac-nice.fr

Cécile CIMBOLINI

(Levens, St Blaise, Tourette-Levens, Aspremont)
Cecile.Cimbolini@ac-nice.fr

Psychologue de l'éducation nationale

Muriel DUCOUSSO
École Saint Roch
Quartier St Roch
Allée de la forge
06670 LEVENS
Tél : 04 93 54 11 07 (Répondeur)

Réseau d'

Aides

Spécialisées

aux

Elèves en

Difficulté

Qu'est-ce qu'un Rased ?

C'est un dispositif d'aide aux élèves en difficulté mis en place par l'Education Nationale depuis 1990 (B.O. Du 09.04 90, actualisé par la circulaire n°2014 - 107 du 18.08.14), placé sous la responsabilité de l'IEN.

Il est l'une des composantes du pôle ressource de la circonscription de Nice III.